

AFFAIRE N° 32. - Ratification d'un marché de gré à gré d'un montant de Frs CFA 600 000, passé avec les Etablissements RAVATE pour la fourniture de matériaux nécessaires aux travaux de protection des berges de la Rivière SAINT-DENIS.

LE MAIRE, donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré, d'un montant de 600 000 Frs CFA, passé avec les Etablissements RAVATE pour la fourniture de ciment "BAOBAB" destiné aux travaux de protection des berges de la Rivière SAINT-DENIS.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - Article 2313-07 Digue Rivière Saint-Denis du budget (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
le 18. Octobre
le Maire
M. Kember
une copie est
révisée ds
signé: Ch. Kember*